MARDI 24 MAI 1910 — XXIe ANNÉE. — N° 7143. — MARDI 24 MAI 1910.

LA CROIX

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES — DE ROUBAIX-TOURCOING — 5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue de Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

Mardi 24 mai — N.-D. AUXILIATRICE

LUNDI 23 MAI 1910

La journée

Les ministres se sont réunis ce matin, place Beauvau, en Conseil de Cabinet, sous la présidence de M. Briand, et ont abordé l'étude du programme d'action qui sera soumis aux Chambres à la réouverture de la session.

Ils continueront ce travail dans les Conseils qui se tiendront désormais chaque matin, à partir de demain.

Le Cabinet est unanimement décidé à se présenter devant le Parlement avec un programme des plus nets et des plus fermes sur toutes les questions importantes qui vont se poser dès le début de la nouvelle législature.

L'instruction relative à l'affaire de Sœur Candide se poursuit aujourd'hui. M. Dessaog-Dereeq, banquier, et Mme Courty, courtière en bijouterie, sont convoqués.

Le concours de l'agrégation de médecine n'a pu avoir lieu ce matin, par suite des manifestations qui se sont produites. Les adversaires de l'agrégation, après avoir accablé les professeurs de projectiles variés, ont empêché les candidats de subir leur examen.

Dans de nombreuses régions on a vu la comète. A Paris, les nuages jusqu'ici, n'ont pas permis de l'apercevoir.

L'antimilitariste Hervé s'est constitué prisonnier pour purger sa dernière condamnation à quatre ans de prison par suite de son apologie du meurtrier Liabeuf.

Les élections belges maintiennent les catholiques au pouvoir. Ils ne perdent qu'un siège et encore n'est-il pas certain que cette perte ne soit pas compensée par un gain.

Les élections sénatoriales espagnoles se font en faveur des libéraux.

La Commission de délimitation de la frontière tunisie-tripolitaine vient de terminer ses travaux par un accord ratifié par les deux gouvernements.

Notre-Dame de Salut

Cette association si bienfaisante et qui vient en aide à tant d'œuvres ouvrières si catholiques a, en ce moment, sa vente annuelle de charité, à l'hôtel Condé, 12, rue Monsieur.

C'est pour nous l'occasion de la recommander à la générosité de nos lecteurs, qui voudront bien envoyer leurs offrandes à son secrétariat, 4, avenue de Breteuil, Paris.

Pèlerinage National à Lourdes

Le grand Pèlerinage national aura lieu, comme les années précédentes, pendant l'Octave de l'Assomption (18-24 août).

Déjà les demandes des malades pauvres, confiants dans la miséricordieuse bonté de la divine Mère qui doit les guérir, affluent au secrétariat. Ils comptent sur la générosité des âmes dévouées au culte de Notre-Dame de Lourdes, pour leur permettre d'aller à la piscine bienfaisante.

C'est sous le patronage de Marie que nous ouvrons la souscription pour ces pauvres malades, en ce mois de mai qui est tout spécialement consacré à célébrer ses grandeurs.

Toutes les demandes d'admission des malades pauvres doivent être faites avant le 15 juillet.

Adresser les offrandes et demandes de renseignements au secrétariat du Pèlerinage national, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

D'OU VENONS-NOUS ?

par l'abbé Th. Moreux.

Un vol. de 125 pages, in-8° illustré, 1 fr. ; port, 0 fr. 15. Deuxième édition. Paris, 5, rue Bayard.

En ces temps de matérialisme à outrance, il est bon de répandre et de faire lire des ouvrages comme celui-ci.

D'où venons-nous ? est le roman le plus passionnant qui puisse intéresser l'humanité tout entière.

C'est notre propre histoire que M. l'abbé Moreux nous retrace en des pages où la science s'allie toujours à un style clair, limpide, élégant, entraînant.

L'unique solution

Dans l'*Opinion* du 7 mai, Gaulis publiait un article qui a été fort remarqué et nous conduit à aborder aujourd'hui une question quelque peu délicate. Nous nous efforcerons de le faire avec réserve, mais, suivant notre habitude, en toute sincérité.

Sous le titre « Guillaume II et le Saint Sépulcre », l'auteur rappelait le pèlerinage à Jérusalem exécuté avec fracas par l'empereur d'Allemagne en 1898 ; il en rapprochait le récent voyage du prince Eitel-Frédéric et faisait ressortir la puissance de l'effort poursuivi par l'Allemagne pour accroître en Palestine le prestige national, malgré « les difficultés d'une entreprise inusitée par son double esprit confessionnel », luthérien et catholique. La conclusion, non exempte de malice, était que le Pape se trouvait « très content », et l'auteur ajoutait : « Quel que soit le résultat de sa politique en Orient, l'empereur d'Allemagne a produit, en Occident, l'effet qu'il voulait produire, puisque l'on est content de lui dans la catholicité allemande et à Rome même. »

Le *Spectator* du 14 mai a commenté l'article de Gaulis dans un filet dont l'idée générale est que la France a abandonné le protectorat des chrétiens en Orient et que Guillaume II est à la veille de se substituer à nous dans cette tâche. Il ajoute avec Gaulis : « Le nonce de Munich dit que Pie X considère les fêtes de Jérusalem d'un œil très favorable. Elles l'ont consolé dans ses grandes tribulations, et il y a vu une nouvelle preuve de l' « esprit chrétien » de Guillaume II. »

Que l'Allemagne vise à substituer son influence à la nôtre en Orient, le fait est patent. Que dans le monde diplomatique et à Rome on suive cet effort avec soin, ce n'est pas douteux non plus. Mais que la substitution soit sur le point de se faire, l'insinuation est grave et mérite de fixer l'attention.

Léon XIII et Pie X, le cardinal Rampolla et le cardinal Merry del Val n'ont cessé d'affirmer leur intention de ne rien faire contre le protectorat français. A la suite des brutalités, des injustices de la Séparation, et en particulier de l'outrage inouï fait au Saint-Siège, la Papauté aurait, certes, eu le droit d'exercer des représailles. Distinguant la France de son gouvernement, elle ne l'a pas fait et a déclaré ne pas vouloir le faire : les catholiques et tous les hommes sensés de France lui en gardent reconnaissance.

Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat, au cours de son récent entretien avec M. Denys Cochin, qui roula exclusivement sur cette question, lui a donné à nouveau l'assurance de cette volonté.

Mais si le Saint-Siège ne fait rien contre notre protectorat, il y a toutefois une situation plus forte que son bon vouloir.

Déjà Léon XIII, le 23 mars 1900, avertissait M. Loubet des conséquences que la persécution religieuse aurait sur l'exercice du protectorat « que Nous avons affirmé publiquement, même lorsque cette affirmation pouvait exciter des susceptibilités et des mécontentements auprès d'autres nations ». Pie X les rappelait au même M. Loubet, le 2 décembre 1903. Le Livre Blanc du Saint-Siège cite ces documents et publie sur le protectorat français « individuel et collectif » une note à laquelle il faut toujours se reporter.

Le gouvernement allemand offre en toute occurence de protéger efficacement ses nationaux « et autres ». Dans une mesure plus ou moins large, les autres gouvernements font de même. Tantôt ils le font dans l'étendue effective de leurs droits d'après les capitulations, tantôt ils étendent ces droits au delà des textes.

Le gouvernement français, de son côté, n'a jamais abandonné son privilège. Malgré l'acuité de la persécution en France, il a toujours affecté de « protéger » le catholicisme en Orient, et, s'il a fait de désastreux efforts pour multiplier et développer les établissements d'instruction neutre, c'est-à-dire athée, il a tenu en même temps et malgré toutes les contradictions de cette situation bizarre à exercer son protectorat lorsqu'il en était requis.

Mais si une difficulté se produit, si un recours au Saint-Siège s'impose, la France, ignorant celui-ci et ne pouvant l'entretenir, est dans l'impossibilité matérielle de défendre son droit. Et c'est ainsi que le protectorat, maintenu en principe à Rome et à Paris, s'efface pratiquement.

Le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican s'impose donc à notre chancellerie comme condition *sine qua non* du maintien de notre influence extérieure. Et comme elles ne sauraient se borner à la question « protectorat », elles doivent être rétablies purement et simplement.

La question soulevée est toutefois plus large que ce point de vue spécial. On dit, on écrit, et on va répétant qu'à l'heure présente l'influence diplomatique du Vatican s'exerce dans un sens hostile à la France.

Est-ce vrai ? Nous n'hésitons pas à répondre — de toute notre énergie — : Non.

Mais, pratiquement, une réflexion s'impose. Depuis la guerre de 1870, les nations européennes ont de la guerre européenne une peur inconnue jusqu'ici dans l'histoire. Fachoda, Tanger, l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, la révolution turque ont pu se passer sans que la paix ait été troublée. Mais si on ne se bât pas sur les champs de bataille, on se bat d'autant plus sans cesse dans les chancelleries, et il n'est pas douteux qu'au cours de ces dernières années l'influence austro-allemande y a grandi dans des proportions inquiétantes pour nous.

Or, dans les chancelleries, qu'on le veuille ou non, la chancellerie pontificale compte — et pour beaucoup. Le Pape n'a pas d'armée, mais il garde une influence morale énorme. La France le vit bien, lors de l'alliance franco-russe, à laquelle le Vatican ne travailla sans doute pas directement, mais qui — les diplomates le savent bien — aurait été impossible si, au préalable, l'influence pontificale n'avait pas donné alors à la France un relief moral considérable.

Mais aujourd'hui que le Vatican et le quai d'Orsay s'ignorent, un effet contraire se produit par la force des choses. Et sans que le premier trevaille contre le second, le perpétuel silence qui lui est imposé est pour nous une bataille perdue.

Beaucoup ne comprendront pas cette influence en quelque sorte « impondérable ». Mais les hommes d'Etat en savent la valeur. Si M. Briand était un homme d'Etat, il dirait la vérité au Parlement et réclamerait sans ambages le rétablissement officiel des relations avec le Pape.

Nous ne le croyons pas capable de cette loyauté. Après avoir imité Bismarck dans le Kulturkampf, nous ne le croyons pas de taille à l'imiter dans son voyage en Canossa.

Depuis quelque temps les *Nouvelles* se livrent à un jeu facétieux. Elles prétendent montrer que la jurisprudence établit peu à peu un statut meilleur que le Concordat et que, au surplus, le gouvernement français n'a pas besoin d'entrer en négociations avec le Pape, une entente avec les évêques lui suffisant. C'est là de l'entêtillage. L'exemple de Napoléon Ier et de Bismarck répond, mieux que toutes les argumentations, que c'est avec le Vatican, ouvertement et loyalement, qu'il est nécessaire de traiter.

Qu'on ait la clairvoyance de s'y résoudre, nous en doutons fort.

Mais que l'influence de la France le réclame, c'est indubitable. Il était bon de le montrer.

FRANC.

ROME

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Le cardinal Coullié au Vatican

Le cardinal Coullié a assisté, dimanche, à la messe célébrée solennellement dans l'église de la Trinité-des-Monts, dont il est le cardinal titulaire. Les cérémonies à l'autel furent faites par le Séminaire français, les chants exécutés par la maîtrise du Latran. Le cardinal a eu, lundi matin, son audience de congé et partira mardi.

Dimanche matin, après sa promenade dans les jardins du Vatican, le Saint-Père a reçu le cardinal Ferrata et le prince Jean Borghèse, puis un groupe de premiers communiants et de nombreux étrangers.

Un accord franco-allemand

La campagne continue. Voici qu'aujourd'hui le *Berliner Tageblatt* annonce qu'un accord *non politique* aurait été récemment conclu entre la France et l'Allemagne, *accord qui aurait eu déjà d'excellents résultats.*

Est-ce un ballon d'essai ? Est-ce une réalité ? Le fait est que nous assistons depuis quelques mois à une véritable campagne de rapprochement franco-allemand. Les sphères officielles en France sont d'un optimisme extraordinaire, et l'on prête au général Brun cette boutade : « Qu'importe que tout aille mal dans l'armée et dans la marine, puisque nous n'aurons plus la guerre ! » La presse officieuse germanique n'est pas moins gaie.

La *Neue Presse* de Vienne souligne que le kaiser choisit M. Pichon pour parler de fédération sur le sol anglais preuve que Guillaume II poursuit des rapports sûrs avec la France. La République n'a pas perdu l'Alsace, mais acquis un immense empire colonial, encouragée qu'elle était par l'Allemagne, dont la puissance est devenue colossale. La possibilité d'une restitution de l'Alsace est du domaine de la fantaisie. *La grandeur de la France*, ajoute-t-elle, *est liée à la grandeur de l'Allemagne continentale.*

Qu'est-ce que tout cela nous prépare ?

Les élections en Belgique

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, le 22 mai, minuit.

La tour catholique a résisté victorieusement à l'assaut de ses adversaires coalisés — La perte d'un siège catholique laisse une majorité de six voix

La Belgique a assisté aujourd'hui à la 43e grande bataille électorale livrée depuis qu'elle est indépendante, c'est-à-dire depuis quatre-vingts ans. 26 fois la bataille amena ou maintint au pouvoir un gouvernement de droite ; 14 fois elle se termina par la victoire de la gauche ; 2 fois la journée fut indécise.

Voilà vingt-six ans que le gouvernement catholique est au pouvoir, sans interruption. Mais le jeu de la R. P., combiné avec l'alliance de plus en plus étroite de tous les partis d'opposition, a réduit la majorité de droite à la Chambre à 8 voix ; c'est-à-dire qu'il suffisait à l'opposition de gagner 4 sièges pour balancer exactement les forces de la droite catholique.

Aussi l'enjeu de la journée d'aujourd'hui était-il formidable, l'opposition se vantant d'enlever haut la main 4 sièges et même davantage.

Grâce à Dieu, d'après les nouvelles reçues à l'heure où je vous écris (dimanche minuit), l'opposition peut porter le deuil de ses chimères.

Voici, par arrondissement, des résultats certains ou quasi-certains :

BRUXELLES. — Sortants : 9 catholiques, 7 libéraux et 5 socialistes. Parmi les catholiques sortants, il y a deux ministres : MM. de Lantsheere et Renkin.

D'après les chiffres connus, les catholiques gagnent des voix en ville et, à la campagne, ils maintiennent leurs grosses majorités que les libéraux disent fort compromises.

Peut-être même gagnent-ils un siège.

LOUVAIN. — Sortants : 4 catholiques, dont M. Scholiaert, premier ministre, et 2 « cartellistes » (libéraux et socialistes).

La lutte était terrible ici, le cartel se flattant d'emporter un siège catholique.

Aux dernières nouvelles, les catholiques, malgré la présentation d'une liste dissidente, maintiennent leurs positions.

NIVELLES. — Sortants : 2 catholiques et 2 « cartellistes ».

Les catholiques n'ont pu résister au formidable assaut donné à l'or semé à pleines mains par un riche financier israélite, puissien de naissance, M. May, — on dit qu'il a dépensé plus d'un demi-million, — les « cartellistes » prennent un siège aux catholiques. Que penser des socialistes qui s'allient avec ce baron de la finance ? Ironie du destin : M. May n'est pas élu. C'est un socialiste qui lui passe sur le corps !

ANVERS. — Sortants : 7 catholiques, dont M. Delbeke, ministre des Travaux publics, 5 libéraux et 4 socialistes.

On n'était pas sans inquiétude par suite du mauvais effet produit par l'incident Coremans, dont je vous ai parlé, et aussi à cause des mécontentements provoqués parmi les catholiques par la solution donnée à la question militaire.

Malgré ces circonstances défavorables, — résultat notable — nous maintenons nos positions.

MALINES. — Sortants : 3 catholiques, 1 « cartellista ».

Ici, les inquiétudes des catholiques n'étaient que trop fondées.

Or, les chiffres acquis nous donnent gain de cause. Résultat magnifique auquel certain meeting triomphal donné à Malines, il y a quelques jours, par M. Helleputte, ministre des Chemins de fer, n'est certes pas étranger.

TURNHOUT. — Sortants : 3 catholiques.

Il n'est pas d'efforts que le « cartel » libéral-socialiste n'ait fait ici pour arracher un siège aux catholiques.

La Campine flamande ne s'est pas laissé entamer. Nous gardons nos trois sièges. Dans un seul canton — celui de Moll, — les catholiques gagnent 2 000 voix.

BRUGES. — Sortants : 3 catholiques, 1 « cartelliste ».

Les catholiques n'avaient guère d'inquiétude ici.

Leurs prévisions sont réalisées. *Statu quo.*

COURTRAI. — Sortants : 3 catholiques, dont M. Liebaert, ministre des Finances, 1 libéral et 1 socialiste.

Les catholiques espéraient gagner ici un siège et leur espoir semblait fondé. Malheureusement, il est déçu. C'est le *statu quo.*

ROULERS. — Sortants : 4 catholiques.

Notre quatrième siège, très menacé, est sauvé. Excellent résultat !

OSTENDE. — Sortants : 3 catholiques, 1 « cartelliste ».

L'espoir du « cartel », qui se flattait d'obtenir un deuxième siège, est trahi. *Statu quo.*

YPRES. — Sortants : 2 catholiques, 1 « cartelliste ».

Pas de changement.

ARLON. — Sortants : 3 catholiques, 2 libéraux. *Statu quo certain.*

NEUFCHATEAU. — Sortants : 1 catholique et 1 radical. Aucune modification.

NAMUR. — Sortants : 4 catholiques, 2 libéraux et 3 socialistes.

Une liste démocratique chrétienne dissidente, patronnée par un juge de paix, a été sans influence sur le résultat : elle n'a recueilli que peu de voix. C'est le *statu quo.*

DINANT. — Sortants : 2 catholiques, 1 libéral et 1 socialiste.

Malgré la présentation d'une liste catholique dissidente, provoquée par l'échec au poll de M. Cousot, député sortant, la liste catholique officielle garde sa situation. La liste dissidente a recueilli un nombre notable de voix.

Il résulte de tout ceci que c'est le *statu quo* partout, sauf à Nivelles, où les catholiques perdent un siège.

La majorité catholique à la Chambre resterait donc de 6 voix. Au Sénat, elle est de 16 voix.

Peut-être même un siège est-il gagné à Bruxelles.

Après les espoirs fous formés par les groupes d'opposition, sa déception doit être des plus cruelles.

L.

Libres(!) penseurs

Le chef d'une honorable famille de Marignane (Bouches-du-Rhône) s'éteignait, il y a quelques jours, après avoir reçu les derniers secours de la religion. Ses convictions chrétiennes étaient connues de tous. Malheureusement, dans une heure de surprise et de faiblesse, il avait signé, un soir, un engagement d'enterrement civil, engagement qu'il rétracta de vive voix, devant témoins, trois jours avant de mourir.

Les « frères et amis » ne manquèrent pas de produire la pièce en question devant la famille indignée. L'affaire fut portée en référé devant le juge de paix de Martigues, qui ordonna de passer outre à l'engagement rétracté et de procéder à l'inhumation religieuse. Mais les libres penseurs, qui voulaient une manifestation, ne renoncèrent pas à leur dessein. Pendant qu'ils s'organisaient, la famille du défunt, forte de son droit, apporta elle-même le cercueil à l'église. M. le curé, prévenu à temps, muni du permis d'inhumer délivré par la mairie, prononça les dernières prières. Un cortège imposant se forma aussitôt et traversa en bon ordre les principales rues du pays, tandis que les cloches sonnaient.

Un peu plus tard, avec drapeaux et poèles écarlates, arrivaient les libres penseurs du voisinage. Ils furent décontenancés en apprenant que les obsèques étaient finies, et que l'Eglise avait béni la dépouille mortelle qu'ils voulaient accaparer au profit de l'athéisme.

Le programme serait-il trouvé?

La Chambre nouvelle diffère à ce point de la dernière que chacun s'ingénie à prévoir ce qu'elle fera, et à lui découvrir, voire à lui inventer un programme.

M. Augagneur n'est pas revenu pour rien de Madagascar ; il est revenu pour trouver le programme qui, jusqu'à présent, ne s'apercevait pas. Il l'a trouvé et a fait part de sa trouvaille au *Lyon républicain* :

Admettre toutes les réformes politiques et sociales dont la justice est démontrée, dont la réalisation est légalement réalisable.

Un tel programme est l'idéal. Il est de nature à réunir les suffrages de tous les partis : Refuser une réforme « dont la justice est démontrée » serait d'un monstre ; accepter une réforme « dont la réalisation n'est pas légalement réalisable » serait d'un dément.

Le moment est donc venu de l'embrassade généreuse à l'ombre du programme de M. Augagneur : Réalisons ensemble toutes les réformes justes et réalisables.

Seulement... il y a un seulement... gardons-nous de demander à M. Augagneur les réformes qu'il regarde comme justes et réalisables, car il vous le dirait, l'imprudent, et alors, patatras l'édifice ! Au surplus, sans que vous preniez la peine de le lui demander, il vous en donne, dans le *Lyon républicain*, deux spécimens, qui sont ce qu'il y a au monde de plus injuste et de plus irréalisable.

1° Assurer par les monopoles nationaux les ressources financières nécessaires à l'exécution des lois de justice et de défense sociale ;

2° Assurer le triomphe de la laïcité même par le monopole de l'enseignement.

Ainsi, 1° détruire la propriété individuelle, ruiner toutes les industries nationales, en les expropriant au profit de l'Etat, le plus méchant comme le plus incapable des patrons, donner un coup de barre brutale à en faire chavirer la barque vers le collectivisme, et créer, en un mot, le socialisme d'Etat : voilà ce que M. Augagneur trouve de plus juste et de plus réalisable !

2° Ecraser les consciences sous le monopole de l'enseignement, piétiner tous les droits, mettre en litière toutes les libertés : voilà encore un magnifique exemple de justice et de réalisation facile !

Certes, la Chambre dernière et les précédentes ont semé bien des ruines, accumulé bien des iniquités, et rendu légalement réalisables bien des vols et des spoliations. Mais tous les vols, toutes les spoliations, toutes les iniquités, toutes les ruines se rencontrent entassés les uns par-dessus les autres dans les deux exemples de réformes de justice et de réalisation légale fournis par M. Augagneur.

Allons, le programme de la nouvelle Chambre est encore à trouver. Nous espérons qu'il vaudra mieux que celui de M. Augagneur retour de Madagascar.

J. B.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Briand.

LES RESULTATS DES ELECTIONS

M. Briand a tout d'abord donné communication à ses collègues des rapports qui lui ont été adressés, sur sa demande, par les préfets, au point de vue de la répartition des voix aux dernières élections législatives sur les différentes réformes réclamées par les candidats.

(*Voir plus loin.*)

L'ELABORATION DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

Le Conseil a ensuite abordé l'étude des diverses questions que le Cabinet se propose d'inscrire dans le programme qu'il soumettra au Parlement.

Cet examen sera poursuivi dans les Conseils qui se tiendront tous les matins à partir de demain.

Il ressort des maintenant des observations échangées au Conseil du ce matin que le Cabinet est unanimement décidé à se présenter devant les Chambres avec des vues très nettes et très catégoriques sur toutes les questions importantes qui vont se poser au début de la nouvelle législature.

Il dira très fermement ce qu'il veut faire, comment et selon quelle méthode et aussi ce qu'il ne veut pas faire.

Dans ses déclarations il n'y aura place pour aucune équivoque ni pour aucune ambiguité.

Le juge interroge Sœur Candide et attend les courtiers

Sœur Candide a subi son premier interrogatoire. Au début, le juge lui a lu la plainte déposée par M. Dagnaux, bijoutier, qui évalue le préjudice causé à 580 000 francs.

— J'accepte cette évaluation, a répondu Sœur Candide.

Elle a également reconnu l'exactitude des plaintes formulées par un autre bijoutier, M. Peyret, au sujet d'un lot de bijoux d'une valeur de 78 000 francs et par un commerçant de la rue Lafayette pour 23 000 francs de pierres précieuses.

Pendant une heure, le juge, M. Hubert du Puy, s'est efforcé, par ses questions, de découvrir le véritable mobile qui a poussé le Dr Léon Petit au suicide.

Sœur Candide lui a simplement répondu :

— Je n'ai jamais été la confidente du Dr Léon Petit. J'en suis, tout comme vous, réduite aux conjectures.

Le juge persistant avec une grande animation dans cet inutile interrogatoire, Me Ulrich l'a rappelé à plus de calme, ce qui a provoqué un incident assez vif entre le juge et l'avocat.

M. Hubert du Puy a été contraint d'abandonner la partie, quand Sœur Candide lui coupant brusquement la parole, lui a dit :

— Je ne comprends rien à tout ce que vous me dites.

M. Matti, courtier en bijoux, a été confronté ensuite avec Sœur Candide. C'est par l'intermédiaire de M. Matti, auquel Sœur Candide avait été présentée par Mme Courty, que des bijoux ont été engagés ; voici les déclarations faites au juge par M. Matti :

Il y a un mois environ, a dit M. Matti, j'ai été mis en relations avec Sœur Candide par Mme Courty. La religieuse ne me cachait pas son nom. Elle me dit également qu'elle était la directrice de l'œuvre d'Orléans.

Mlle Faurestié (Sœur Candide) dans les couloirs du Palais de Justice